



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY CONSEILLE DASSAULT AVIATION DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DES ACTIVITÉS DE MAINTENANCE DE LA SOCIÉTÉ EXECUJET



Private Equity Corporate - M&A ANNULÉ - Concurrence, régulation européenne et FDI Contrats commerciaux et internationaux Droit de la propriété intellectuelle, média et art | 24/01/19 | Julien Aucomte
Coralie Foucault

August Debozy a conseillé Dassault Aviation dans le cadre de l'acquisition des activités mondiales de maintenance d'ExecuJet, filiale de Luxaviation. Il s'agira ainsi de renforcer le réseau mondial de l'avionneur dans le domaine de la maintenance, notamment dans les régions Asie-Pacifique, Océanie, Moyen-Orient et Afrique, mais également d'accroître la part de marché pour la maintenance Falcon.

Fondé en 1991, ExecuJet a été racheté par Luxaviation en 2015. L'entité affiche des capacités de maintenance dans 42 pays à travers le monde et possède des sites de maintenance à Berlin, au Cap, à Dubai, Johannesburg, Lagos, Kuala Lumpur, Melbourne, Moscou, New Delhi, Pékin, Perth, Sydney, Tianjin et Wellington.

L'opération commerciale, doit être finalisée au cours de l'année 2019

Conseils juridiques :

August Debozy conseillait Dassault Aviation sur les aspects Corporate avec une équipe composée de Julien Aucomte, associé, Elsa Jospé, avocat senior, Léa Karagueuzian, avocat, Coralie Foucault, avocat.

August Debozy conseillait Dassault Aviation sur les aspects droit de la Concurrence avec Renaud Christol, associé.

August Debozy conseillait Dassault Aviation sur les aspects IP une équipe composée de Véronique Dahan, counsel et Laure Amon-Duquesnoy, avocat.
